République Française

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Nombre de Conseillers:

En exercice: 14
Présents: 11
Procurations: 3
Votants: 14

<u>Présents :</u>

Délibération n° 10

<u>Présents</u>: Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie

LUAIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés: Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET:

2025

Budget primitif

<u>Pouvoirs</u>:

MandantsMandatairesChristiane ROCHEDIXFrédéric CHAUXOdile MASSONHubert REBOURG

Arnaud VASSAL Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200750-20250320-2025-10b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311-1 à L2311-7,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2025, et à partir des besoins recensés lors de celui-ci, le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2025.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le budget, en intégrant les restes à réaliser et les résultats reportés s'équilibre comme suit :

⇒ Fonctionnement	Recettes	1 225 130,79 €
	Dépenses	1 225 130,79 €
⊃ Investissement	Recettes	364 893,57 €
	Dépenses	364 893,57 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- adopte le budget Commune, comme synthétisé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Les membres ont signé au registre
Publié sur le site internet le
Pour extrait conforme

Le Maire,

Georges THOMAS